

AIDE - MEMOIRE

des conditions d'admission détaillées au poste vacant

d'un bachelier en marketing ou relations publiques (m/f)

L'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette se propose de recruter à plein temps, à durée déterminée, dans le régime du salarié, un bachelier en marketing ou relations publiques qui sera rattaché au Service Relations Publiques.

Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant entre autres l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- être détenteur d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un bachelor ou de son équivalent dans le domaine du marketing, des relations publiques, du webdesign ou domaine similaire. Les grades et diplômes en question doivent être inscrits au registre des diplômes prévus par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Le nouveau titulaire bénéficiera d'un classement dans le groupe d'indemnité A2.

Les missions et tâches assignées au nouveau titulaire au sein du service Relations Publiques sont entre autres définies comme suit :

- Gérer la mise à jour quotidienne des contenus des sites web de la Ville d'Esch (Supervision des contenus web, gestion des actualités en ligne, rédaction de contenus, mise en ligne des communiqués, dossiers de presse et autres publications) et développer de nouvelles pages, formulaires et mini-sites
- Gérer la newsletter électronique interne
- Développer des contenus Intranet
- Participer à la gestion des réseaux sociaux
- Rédaction de communiqués de presse, de notes internes, de publications et toute autre nature de communications internes et externes
- Exécution de toutes tâches incombant au service des relations publiques.

Le profil nouveau titulaire au sein du service Relations Publiques est entre autres définie comme suit :

- Connaissance des outils bureautique de base ; l'utilisation courante des outils graphiques Adobe (Illustrator et InDesign) sera considéré comme un avantage
- Connaissance des langues française, luxembourgeoise, allemande et anglaise
- Flexibilité, fiabilité et motivation

- Savoir travailler en équipe

Expérience professionnelle:

Une expérience professionnelle dans une fonction similaire est considérée comme un avantage.

Pièces à joindre à la candidature :

1. Lettre de motivation
2. Curriculum vitae détaillé (périodes exactes des occupations professionnelles antérieures)
3. Copies des certificats et diplômes d'études
4. Copie de l'inscription du grade ou diplôme au registre des diplômes, prévue par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles
5. Copie de la carte d'identité ou du passeport
6. Extrait récent du casier judiciaire (bulletin No 3)

Les candidatures munies des pièces à l'appui demandées sont à adresser au collège échevinal, b.p. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour le **30 septembre 2022 au plus tard.**

Les demandes incomplètes ne peuvent pas être prises en considération.

Modalités d'embauche :

Le recrutement se fera sur base des dossiers de candidatures, d'entretien, et le cas échéant suivant d'autres démarches éventuellement à définir.

Le nouveau titulaire sera engagé sous le régime du salarié moyennant un contrat de travail à durée déterminée de 10 mois prévoyant une période d'essai fixée selon les dispositions légales régissant la matière. Le degré d'occupation est fixé à 40/40ièmes.

Examen médical d'embauche :

Le nouveau titulaire devra se soumettre, avant d'entrer en fonction, à un examen médical d'embauche auprès du médecin du travail compétent pour les fonctionnaires communaux. (Application des dispositions de la loi du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux, tel que ce texte a été modifié par la suite et notamment par la loi du 5 août 2006). Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au nouveau titulaire en temps utile.

Conditions d'emploi et de rémunération :

La rémunération du nouveau titulaire est fixée par analogie aux dispositions du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 fixant le régime et les indemnités des employés communaux (catégorie A, groupe de traitement A2).

En dehors de son indemnité, le salarié pourra bénéficier d'une allocation de famille (29 points indiciaires) en application du chapitre 10a) - article 16 du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux.

Le salarié en activité de service bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal d'une allocation de fin d'année calculée sur la base des dispositions de l'article 18 du règlement grand-ducal du 28.7.2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux.

Les dispositions relatives à l'allocation de repas prévue par l'article 17 du règlement grand-ducal prémentionné du 28.7.2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux lui sont également applicables.

L'indemnité est adaptée aux variations du nombre indice du coût de la vie suivant les dispositions légales afférentes.

L'administration communale soutient l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Lors de la désignation du nouveau titulaire il est tenu compte du plan à l'égalité des chances.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2022.

Le collège échevinal.